

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général en date du 7 juillet 2008
concernant le canton de FOUESNANT**

INSERTION ET ECONOMIE

INDUSTRIE COMMERCE ET ARTISANAT

Fonds départemental d'aide à la création d'emplois (F.D.A.C.E)

Lors de la séance plénière en date des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 4 300 000 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Création d'Emplois (FDACE).

Ces dispositifs recouvrent deux types de mesures :

- d'une part celles qui s'inscrivent en accompagnement de politiques régionales, qui sont essentiellement orientées vers le secteur industriel, comme les aides aux grands projets ou le soutien à l'immobilier industriel

- d'autre part celles qui relèvent de l'échelon de proximité, bâties en fonction des spécificités propres au tissu économique et au territoire départemental, ce second volet permettant d'assurer une complémentarité avec les actions du Conseil régional ; l'aide aux très petites entreprises ou l'aide au commerce en milieu rural font partie de cette catégorie.

L'ensemble des mesures du FDACE s'inscrit dans la convention-cadre signée le 4 juin 2003 entre les collectivités régionales et départementales de Bretagne pour l'accompagnement des entreprises, conformément à la Loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002

Une subvention pour une très petite entreprise de Saint-Evarzec a été votée pour un montant de 6000 €, pour la création de 2 emplois.

Charte d'internationalisation du Finistère : aide aux entreprises participant à des manifestations internationales se déroulant en France

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 762 000 € au titre du programme «Développement économique international et relations européennes» dont 442 400 € en subventions.

Objet de l'aide :

Inciter les entreprises finistériennes à établir un courant d'affaires vers les marchés étrangers ou à accroître leur chiffre d'affaire à l'exportation en participant à des manifestations internationales se déroulant en France.

Une entreprise de construction et réparation de navires de plaisance de Bénodet se voit accorder une subvention de 1 590 €, pour sa participation au « Grand Pavois » de La Rochelle, du 10 au 15 septembre 2008.

TOURISME

Soutien aux Pays touristiques

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 2 273 774 € au titre du programme Tourisme. Cette enveloppe est destinée au soutien apporté aux acteurs du développement touristique tant pour le fonctionnement même des structures que pour la mise en oeuvre d'initiatives diverses répondant aux priorités identifiées par la Collectivité départementale et définies dans le schéma départemental de développement touristique.

Dans ce cadre, le Conseil général accompagne depuis de nombreuses années les Pays touristiques afin de leur permettre d'assurer leurs missions en faveur du développement du tourisme en Finistère.

Les Pays touristiques contribuent à fédérer l'ensemble des acteurs de leur territoire afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet de développement d'une économie touristique conciliant une volonté d'aménagement du territoire équilibré et la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, architectural et culturel. Ils conduisent ainsi des missions centrées autour de l'animation, de la réflexion et de la concertation sur le développement touristique local, l'aide à l'identification et à l'émergence de projets et l'accompagnement de ceux qui les portent, l'aide à la production touristique et à sa mise en marché, la promotion interne et externe, la formation, la mise en réseau et l'observation économique.

Le soutien régulier du Conseil général s'inscrit depuis 2002 dans une convention de partenariat associant le Comité départemental du tourisme (CDT), conformément aux préconisations du schéma départemental de développement touristique dont l'une des actions, intitulée "consolider les partenariats", concerne le renforcement des collaborations et la mise en réseau des acteurs, pour plus d'efficacité et de cohérence des actions.

Les principaux thèmes du partenariat actuel avec les Pays touristiques portent sur le développement, la qualification et la valorisation de l'offre, la mise en réseau, l'animation et l'information des acteurs du tourisme, la promotion et la communication de la destination et des territoires, l'observation de la fréquentation et de l'activité. La mise en oeuvre du schéma de développement touristique pour les années 2008-2012 adopté à la séance plénière du 26 juin 2008 aura un impact sur nos futurs partenariats avec les acteurs publics et privés du tourisme.

Pour les actions menées en 2008, l'Association du Pays touristique de Quimper reçoit un soutien financier de 15 000 €.

TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

HABITAT PRIVE

Aide aux propriétaires bailleurs : aide aux nouveaux logements conventionnés

Le Conseil général mène une politique départementale qui considère et soutient le rôle que peut remplir l'habitat privé pour répondre aux besoins des ménages finistériens en logement à loyer accessible. Il encourage également une meilleure qualité environnementale en favorisant la

rénovation et la réhabilitation des logements des propriétaires occupants ainsi que leur adaptation au vieillissement et au handicap. Pour aider les propriétaires bailleurs dans leurs projets de réhabilitation de logements locatifs, le Conseil général apporte une subvention de 5 %, complémentaire à celle attribuée sur les crédits délégués de l'ANAH.

Une subvention de 3 050 € est attribuée à une SCI de Fouesnant pour un logement conventionné situé à Quimper.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Programme 2008 de conservation et de gestion du réseau départemental routier

Lors de la 1ère Séance plénière de l'année 2008, l'Assemblée départementale a adopté le programme relatif à la conservation et gestion du domaine routier départemental et a donné délégation à la Commission permanente pour l'affectation des enveloppes d'investissement et de fonctionnement votées.

Une opération de renforcement de la chaussée sur la route départementale QUIMPER - GOUESNAC'H a été votée pour un montant de 63 100 €.

SOLIDARITES

Personnes handicapées - aide aux investissements immobiliers

Construction d'un foyer d'hébergement à Clohars-Fouesnant (Association « Le Caillou Blanc »)

L'association « Le Caillou Blanc » à Clohars-Fouesnant, adhérente de la Fédération de l'ARCHE en France, gère un foyer de vie de 11 places pour personnes adultes handicapées mentales (foyer de TI LEVENEZ à Pleuven) et 16 places d'unité de vie extérieure pour les ouvriers de l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail).

Le projet immobilier présenté par la SA HLM AIGUILLON CONSTRUCTION tient compte du projet associatif spécifique à cette association, à savoir le choix d'une vie communautaire avec les personnes handicapées et le recours, aux côtés des salariés, de volontaires pour lesquels l'association est obligée de prévoir un logement sur le site. Le projet de construction comporte donc 9 places d'hébergement pour personnes handicapées et 4 chambres pour les assistants. L'instruction technique du dossier permet de constater que les coûts et les surfaces présentées sont conformes au coût 2008 des marchés et aux dispositions retenues dans le groupe de travail relatif à la définition d'un référentiel sur le bâti des foyers pour personnes adultes handicapées.

L'association gestionnaire et l'opérateur HLM ont pris en compte la démarche de développement durable initiée par le Conseil général sur des points importants (suppression d'une chaufferie, choix d'un chauffage au sol par pompe à chaleur, récupération des eaux de pluie). La date d'ouverture est prévue pour le 2ème semestre 2009.

Une subvention d'investissement d'un montant de 213 400 € a été attribuée à la SA HLM Aiguillon, pour la construction du foyer d'hébergement à Clohars-Fouesnant, géré par l'association Le Caillou Blanc.

CULTURE

Enseignement artistique - Ecoles associatives appliquant la convention collective de l'animation

Lors de sa séance plénière du 31 janvier 2008, l'Assemblée départementale a décidé de poursuivre, en 2008, l'application des schémas départementaux de l'enseignement de la musique et de la danse existants, dans l'attente d'informations sur le montant et la date des transferts de crédits de l'Etat prévus par les dispositions de la loi du 13 août 2004 concernant les enseignements artistiques. Une enveloppe de crédits de 610 000 € a été votée au cours de cette même réunion, afin de financer le fonctionnement des écoles de musique et de danse du département ainsi que le plan départemental de formation des enseignants mis en oeuvre par Musiques et Danses en Finistère.

Une subvention d'un montant de 4 180 € est attribuée au Centre culturel Loisirs de Fouesnant pour l'enseignement de la musique.

SPORTS ET LOISIRS

Espoirs sportifs finistériens 2008

Lors de ses séances plénières des 1er février et 26 juin 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 2 509 980 € au titre de son programme «animation sportive». Depuis 9 ans, le programme de soutien à l'animation sportive comporte la possibilité d'attribuer une aide aux jeunes espoirs sportifs nationaux du Finistère.

L'intérêt de soutenir cette catégorie de jeunes sportifs repose sur les éléments suivants :

- leur niveau sportif leur permet d'espérer, dans la phase de progression où ils se trouvent, d'accéder au classement de haut niveau Elite ou Seniors, et aux équipes nationales et ainsi de représenter le Finistère au plus haut niveau national
- à la différence des autres classements du haut niveau, ils ne bénéficient actuellement d'aucune aide publique pour pratiquer leur sport, et il revient le plus souvent aux familles, avec parfois le concours de leur club, d'assumer les frais inhérents à cette pratique sportive de haut niveau qui se déroule, notamment, dans des structures régionales appelées "pôles" où ils bénéficient d'un encadrement de qualité, d'horaires scolaires aménagés, de suivi médical. Au regard des coûts, une enquête récente sur les dépenses occasionnées par un jeune espoir sur une année conduit à évaluer le coût moyen à 3 500 € (de 2 000 € à 5 000 € selon l'enquête menée sur 9 disciplines).

La liste des Espoirs finistériens de l'année 2008 comporte 69 jeunes répartis dans 19 disciplines sportives. La proposition d'aide individuelle, pour 2008, a été élaborée en concertation avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS). Elle s'élève à 305 €

par jeune (comme en 2007) afin de représenter un minimum significatif (10 % environ) par rapport aux charges sportives moyennes d'un jeune espoir sportif.

Pour l'année 2008, quatre jeunes espoirs sportifs du canton de Fouesnant (dont un jeune de Fouesnant inscrit au club de football ES Kerfeunteun, un sportif de La Forêt-Fouesnant adhérent d'Handisport de Cornouaille, deux jeunes de Fouesnant l'un de Tennis Compétition Quimper et l'autre du club de tennis de table du RP Fouesnant bénéficient d'une aide financière de 305 € chacun.

ENFANCE ET JEUNESSE

ENFANCE ET FAMILLE

Aide aux structures d'accueil des jeunes enfants

➤ Subvention de fonctionnement aux structures d'accueil à gestion publique

Ce sont les établissements, gérés par les communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des institutions telles que des établissements publics de santé et d'un Service public industriel et commercial (SPIC) pour des établissements d'accueil collectif régulier et/ou occasionnel d'enfants de moins de 6 ans ou des services d'accueil familial qui confient les enfants à des assistantes maternelles employées par la structure.

La crèche/halte-garderie communautaire de Clohars-Fouesnant reçoit une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 336 €. La halte-garderie communautaire de Fouesnant se voit verser une subvention de fonctionnement de 3 672 €.

➤ Subvention de fonctionnement aux structures d'accueil collectif régulier et occasionnel à gestion associative ou de droit privé

Ce sont les établissements à gestion associative parentale dans lesquels les parents doivent participer à la surveillance des enfants, mais aussi les établissements à gestion associative dans lesquels les parents participent uniquement à la gestion de l'association.

Le nouveau Programme d'Aide pour l'Accueil de la Petite Enfance (PAAPE) a pour objectif d'ici 2013 d'uniformiser le calcul des subventions en diminuant le coefficient des structures à gestion privée et en augmentant celui des structures à gestion publique.

Pour l'année 2008, il est versé à la crèche interentreprises « Tôt ou Tard » de Saint-Evarzec, une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 927 €.

➤ Subvention de fonctionnement aux garderies périscolaires publiques et privées

L'aide est accordée aux garderies périscolaires des communes de moins de 2 500 habitants. Elle est calculée sur la base annuelle de 100 € par place occupée par un enfant de moins de 6 ans, telle qu'autorisée par arrêté départemental ou avis du Président du Conseil général.

Il est accordé à la garderie périscolaire municipale de Gouesnac'h une subvention de fonctionnement de 1 500 €.

Une subvention de 1 100 € est attribuée à la garderie périscolaire privée de notre Dame des Victoires, à Gouesnac'h.

EDUCATION

Collèges publics - Dotations spécifiques éducation physique et sportive

Lors des séances plénières des 31 janvier, 1er février et 26 juin 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 614 553,16 € pour financer les dotations spécifiques éducation physique et sportive des collèges publics.

En effet, les collèges ne disposant pas pour la plupart d'équipements sportifs intégrés, ils doivent utiliser des équipements extérieurs appartenant à des communes ou groupements de communes notamment. La dotation spécifique EPS permet aux établissements d'indemniser les propriétaires des équipements.

Au moment de la mise en place du programme, une convention tripartite (collège, commune ou établissement public de coopération intercommunale et Conseil général) a été signée, précisant les conditions de fonctionnement du dispositif.

La dotation est fonction du nombre de divisions dans le collège et de l'existence ou non d'équipements sportifs intégrés à l'établissement. Elle est calculée sur la base d'un coût horaire par type d'équipement (gymnase, terrain, piscine ou autre), indexé à l'indice des prix à la consommation.

Une dotation spécifique éducation physique et sportive d'un montant de 19 185,32 € est accordé au Collège de Kervihan à Fouesnant.

Collèges privés - Investissements 2008

Lors de sa séance plénière du 31 janvier 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 1 660 000 € au titre du programme 2008 «investissements dans les collèges privés». Ce crédit concerne les travaux dans les collèges privés et les équipements non informatiques.

Une subvention d'un montant de 54 114 € a été votée pour le Collège Saint-Joseph de Fouesnant, pour des travaux d'agrandissement et de construction de bâtiments, ainsi que pour des aménagements et des rénovations des équipements.

Collèges privés - Dotations spécifiques éducation physique et sportive

Lors des séances plénières des 31 janvier, 1er février et 26 juin 2008, l'Assemblée départementale a voté, dans le cadre du programme « fonctionnement des collèges privés » une enveloppe de 309 880 € pour financer les dotations spécifiques éducation physique et sportive des collèges privés.

Une dotation spécifique éducation physique et sportive d'un montant de 13 734,95 € est accordé au Collège Saint-Joseph de Fouesnant.

Collèges privés - Forfait d'externat

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 3 775 421 € pour le financement des forfaits d'externat des collèges

privés. Une enveloppe complémentaire de 50 000 € a été votée lors de la séance plénière du 26 juin dernier.

Pour le troisième trimestre et pour régularisation de l'année scolaire 2007-2008, un forfait d'externat de 33 846,16 € est attribué au Collège Saint-Joseph de Fouesnant.

Bourses d'apprentissage

Lors de la séance plénière, en date du 31 janvier 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 650 000 € pour la formation professionnelle dont 390 000 € pour les bourses d'apprentissage.

Deux bourses d'apprentissages de 460 € ont été accordées à deux jeunes de Fouesnant.

Aides aux études

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 90 000 € pour les «secours d'études», destinés aux élèves du secondaire ainsi qu'une enveloppe de 100 000 € pour les «prêts d'honneur» destinés aux étudiants.

Une aide aux études de 153 € a été votée pour un bénéficiaire de Pleuven.

Un prêt d'honneur pour un étudiant de Fouesnant a été voté pour un montant de 1 000 €.

Programme Horizons : Aides à la mobilité internationale des jeunes et bourses départementales

Lors de la séance plénière, en date du 31 janvier 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 500 000 € au titre de la mobilité internationale des jeunes.

Une aide à la mobilité de 550 € et une bourse départementale de 300 € sont accordées à une étudiante de Pleuven pour son stage effectué à l'étranger.

et l'autre de 325 € ont été attribuées à deux étudiants de Fouesnant et de Bénodet pour leurs stages d'études réalisés à l'étranger.

Un jeune bénéficiaire de Pleuven se voit accorder une bourse départementale de 300 € et une aide à la mobilité de 625 €.